MANDEMENT 319

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

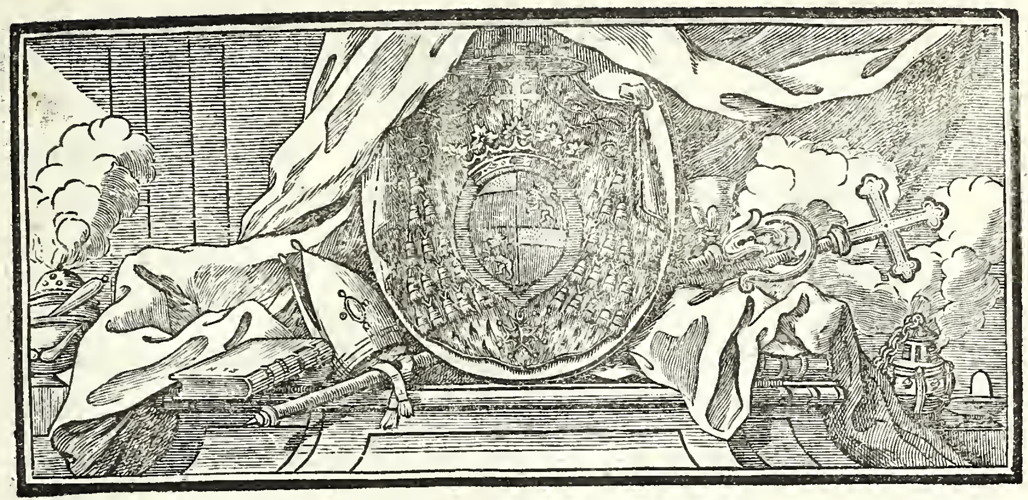
QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de l'Avantage remporté ſur un Corps de Troupes Piémontoiſes, & de la priſe des Villes d'*ALEXANDRIE *& de* VALENCE *par les Armées de France & d'Eſpagne.*



A PARIS,

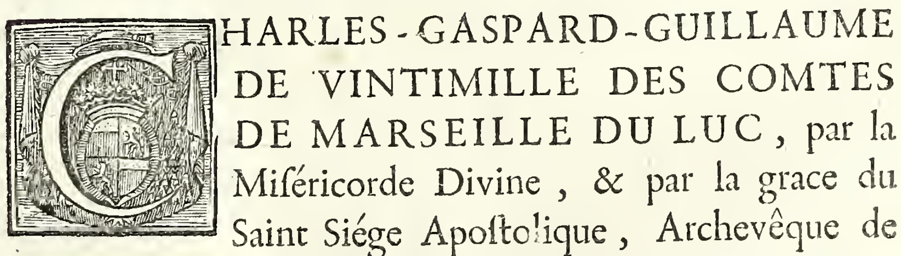
Chez HERISSANT, Imprimeur de Monſeigneur l'Archevêque, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. XLV.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de l'Avantage remporté ſur un Corps de Troupes Piémontoiſes, & de la priſe des Villes d'*ALEXANDRIE *& de* VALENCE *par les Armées de France & d'Eſpagne.*



CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur

de l'Ordre du Saint Eſprit, &c. Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocéſe : SALUT ET BENEDICTION.

Un Prince qui n'a rien oublié pour traverſer nos projets & pour ſeconder ceux de nos Ennemis, éprouve chaque jour qu'on s'épuiſe par de vains efforts, quand on combat contre ceux, que le Tout-Puiſſant protége & dont il prend la défenſe.

Depuis la Victoire remportée ſur le Roi de Sardaigne, laquelle avoit été précedée de pluſieurs autres avantages, un Corps de Piémontois a été attaqué par nos Troupes, & forcé dans un Camp qui ſembloit le mettre à couvert de toute inſulte : la Garniſon d'Aléxandrie & celle de Valence ont abandonné ces deux Places, après une courte défenſe, perſuadées qu'en continuant de réſiſter à des Armées victorieuſes, elles ſe verroient bientôt réduites à la triſte extrémité, de ne pouvoir ſauver leur vie que par la perte de leur liberté.

Pour engager nos Peuples à rendre graces au Seigneur de tant d'heureux ſuccès, ayons ſoin de leur rappeller des vérités qu'il leur importe de ne jamais oublier, & de leur dire ce que nous leur avons dit plus d'une fois, qu'à Dieu ſeul appartient la gloire des évenemens, qui, après avoir fait l'objet de nos vœux, font le ſujet de notre joie ; que *la force*, qui remporte les victoires, *vient du Ciel*, & qu'elle ne conſiſte pas dans la multitude des Combatans ;

Quoniam non in multitudine exercitûs victoria belli, ſed de cœlo fortitudo eſt. *I. Mach. cap.* 3. *v.* 19.

que les moyens qu'emploie la divine Providence dans l'éxécution de ſes deſſeins, ſont toujours proportionnés à la fin qu'elle ſe propoſe, mais que les plus foibles en apparence peuvent opérer entre ſes mains les plus grands & les plus ſurprenans effets : tâchons en même temps d'exciter dans leurs cœurs les ſentimens que ces vérités doivent y produire, & de leur faire ſentir combien ils ſe rendroient indignes de la protection du Ciel, ſi lorſque le Seigneur leur préte ſon ſecours, & les rend victorieux de leurs Ennemis, ils étoient peu touchés des traits multipliés de ſon infinie bonté.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Mardi prochain, ſeize du préſent mois de Novembre, dans notredite Egliſe, en actions de graces de l'Avantage remporté ſur un Corps de Troupes Piémontoiſes, & de la priſe des Villes d'Aléxandrie & de Valence par les Armées de France & d'Eſpagne. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche vingt-un du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes, & Communautés Séculiéres & Réguliéres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris ; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre

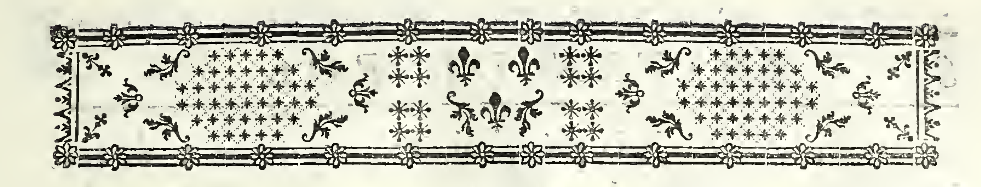
préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocéſe.

SI VOUS MANDONS que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés éxemptes & non éxemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. DONNE' à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le quinze Novembre mil ſept cent quarante-cinq.

Signé, ✠ CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,

LASONE



LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur l'ARCHEVESQUE de Paris.

MON COUSIN, mes Alliés éprouvent en Italie la même protection que la divine Providence a bien voulu répandre ſur les entrepriſes de ma derniére Campagne en Flandres. Le Comte DE LAUTREC, l'un de mes Lieutenans Généraux en mes Armées, après avoir opéré, en s'avançant ſur Exiles, une diverſion en faveur des projets de mon Frere, Couſin & Gendre l'Infant DOM PHILIPPE, eſt tombé le 11. Octobre ſur un Corps de Piémontois qu'il a défaits dans la Vallée de Pragelas. Mon Armée jointe à celle d'Eſpagne, a réduit le même jour la ville d'Aléxandrie après cinq jours de tranchée ouverte; & pendant qu'elle en tenoit la Citadelle bloquée, elle a aſſiégé Valence, que le Gouverneur a abandonnée la nuit du 29. au 30. après dix jours de ſiége, en laiſſant au Château une Garniſon qui s'eſt rendue priſonniére de guerre. A la vûe de tant de ſuccès multipliés au-delà de mes eſpérances, je ne puis que redoubler les actions de graces qui en ſont dûes au Dieu des armées, & joindre mes priéres à celles de mes peuples & de mes Alliés, pour qu'il daigne ſoûtenir la juſtice de nos Armes, juſqu'à ce qu'il veuille bien, en ſe-

montrant le Dieu de la paix, calmer pour comble de ses bienfaits les troubles dont l'Europe est agitée. Pénetré de plus en plus de ces sentimens, je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de votre Diocése, avec les solemnités requises, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 8. Novembre 1745.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit.